

Les violences sexuelles hors cadre familial enregistrées par les services de sécurité en 2023

En France, les services de sécurité ont enregistré près de 84 000 victimes de violences sexuelles hors cadre familial en 2023, soit une augmentation annuelle moins marquée en 2023 (+6 %) qu'au cours des années précédentes (+11 % en 2022 comme sur la période 2016-2021 en moyenne). Après une hausse continue à partir de 2017, la part des victimes rapportant des faits antérieurs à leur année d'enregistrement reste stable depuis 2021 (40 %).

S'agissant des violences sexuelles hors cadre familial, la majorité des victimes a subi des violences sexuelles physiques (viol ou tentative de viol, agression ou atteinte sexuelle). Qu'elles soient mineures ou majeures, les femmes sont largement majoritaires parmi les victimes de ce type de violence (85 %), à l'inverse des mis en cause qui sont presque exclusivement des hommes (96 %).

Les taux départementaux de victimes enregistrées par habitant, calculés pour les femmes de 15 à 64 ans et pour les enfants de moins de 15 ans, sont faiblement corrélés et varient peu d'un département à l'autre.

Selon l'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) 2022, seules 2 % des personnes de 18 à 74 ans victimes de violences sexuelles hors cadre familial portent plainte auprès des forces de sécurité. Ce taux atteint 6 % pour les violences sexuelles physiques (viol, tentative de viol, agression sexuelle) contre 2 % pour les violences sexuelles non physiques (harcèlement sexuel, exhibition sexuelle).

Les crimes et délits à caractère sexuel recouvrent des infractions de natures différentes : violences sexuelles physiques et non physiques, exploitation sexuelle et exhibition sexuelle (*Encadré 1 Sources et méthodes*).

Au cours de l'année 2023, 114 000 victimes de violences sexuelles ont été enregistrées par les services de sécurité. Parmi ces victimes, près de 84 000 victimes ont subi ces violences en dehors du cadre familial ou conjugal, soit 74 % des victimes de violences sexuelles, proportion en légère baisse depuis 2016 (elle était alors de 78 %).

Les trois quarts des violences sexuelles enregistrées sont des violences physiques

Malgré les évolutions législatives récentes, notamment la loi n° 2021-478 du 21 avril 2021 de protection des mineurs des crimes et délits sexuels et de l'inceste, qui a redéfini le périmètre des infractions sexuelles sur mineurs, la structure par catégorie d'infraction des violences sexuelles hors cadre familial reste globalement très stable depuis 2016.

Ainsi, en 2023, près des trois quarts des victimes enregistrées pour violences sexuelles non intrafamiliales ont

subi des violences sexuelles physiques (viol ou tentative de viol, agression ou atteinte sexuelle), 12 % ont été victimes d'exploitation sexuelle (proxénétisme, recours à la prostitution de personnes vulnérables ou de mineurs, corruption de mineur et pédopornographie), 9 % d'exhibition sexuelle et 7 % de violences sexuelles non physiques (harcèlement sexuel, voyeurisme et outrages sexistes aggravés¹) (Figure 1).

Hausse modérée en 2023 du nombre de victimes de violence sexuelle hors cadre familial enregistrées par les forces de sécurité

Le nombre de victimes de crimes et délits à caractère sexuel hors cadre familial, enregistrées par les services de sécurité a augmenté plus modérément en 2023 (6 %) que sur la période précédente (11 % en 2022 comme, en moyenne, sur la période 2016-2021). Cette évolution reflète celles des violences sexuelles physiques (+11 % en 2022), largement majoritaires. Le nombre de victimes d'exploitation sexuelle enregistrées a également progressé moins rapidement que l'an dernier (+9 % en 2023 après +12 % en 2022). En revanche, la hausse des violences sexuelles non physiques enregistrées, essentiellement celle du harcèlement sexuel, s'intensifie en 2023, avec une augmentation de 11 % contre 4 % en 2022 (Figure 1).

L'évolution du nombre de victimes enregistrées par les forces de sécurité ne rend cependant pas compte

uniquement de l'évolution de la délinquance subie, reflétant également celle du délai de plainte et de la propension à porter plainte (qui dépend de la nature de l'infraction), du contexte dans lequel elle a été commise, de l'évolution de la société pouvant favoriser la libération de la parole des victimes, y compris pour des faits anciens, mais aussi des conditions d'accueil réservées aux victimes et des dispositifs de protection ou de sanction mis en place.

Cependant la part des victimes rapportant des faits anciens² s'est stabilisée à environ 40 % depuis 2021 (Figure 2) et l'augmentation globale du nombre de victimes enregistrées est identique à celle du nombre de victimes portant plainte pour des faits commis la même année. On constate de même une stagnation depuis 2021 du délai moyen entre la date de commission des faits et celle de leur enregistrement, pour les victimes mineures (3 ans) comme majeures (0,9 an), (voir Figure complémentaire).

La très grande majorité des victimes enregistrées pour violences sexuelles hors cadre familial sont des femmes et plus de la moitié sont mineures

La répartition par sexe et âge des victimes de crimes et délits à caractère sexuel, commis en dehors du cadre familial et enregistrées par les services de sécurité reste identique à celle observée depuis 2016. La très grande majorité des victimes de violences sexuelles hors cadre

Figure 1 – Victimes de crimes et délits à caractère sexuel enregistrées par les services de sécurité en 2023

	Victimes enregistrées en 2023		Victimes enregistrées en 2022	Victimes enregistrées en 2021	Évolution 2023/2022 (%)	Évolution 2022/2021 (%)	Évolution annuelle moyenne 2016/2021 (%)
	Nombre	Répartition (%)					
Total	83 456	100	78 573	71 007	6,2	10,7	12,3
Violences sexuelles physiques	60 898	73	57 461	51 763	6,0	11,0	13,6
Viol ou tentative de viol	26 816	32	24 792	22 332	8,2	11,0	17,2
Aggression sexuelle	33 399	40	31 873	28 555	4,8	11,6	12,2
Atteinte sexuelle	683	1	796	876	-14,2	-9,1	-4,2
Violences sexuelles non-physiques	5 559	7	4 768	4 503	16,6	5,9	31,0
Harcèlement sexuel	4 336	5	3 915	3 768	10,8	3,9	25,5
Voyeurisme	944	1	853	735	10,7	16,1	-
Outrage sexiste	279	0	-	-	-	-	-
Exploitation sexuelle	9 607	12	8 830	7 865	8,8	12,3	9,3
Proxénétisme	1 206	1	1 254	1 260	-3,8	-0,5	4,5
Recours à la prostitution	183	0	153	119	19,6	28,6	27,9
Pédopornographie	3 468	4	2 943	2 511	17,8	17,2	13,1
Corruption d'un mineur	4 750	6	4 480	3 975	6,0	12,7	9,5
Exhibition sexuelle	7 392	9	7 514	6 876	-1,6	9,3	3,2
Exhibition sexuelle	7 392	9	7 514	6 876	-1,6	9,3	3,2

Lecture : En 2023, 83 456 victimes de crimes et délits à caractère sexuel commis hors cadre familial ont été enregistrées par les forces de sécurité.

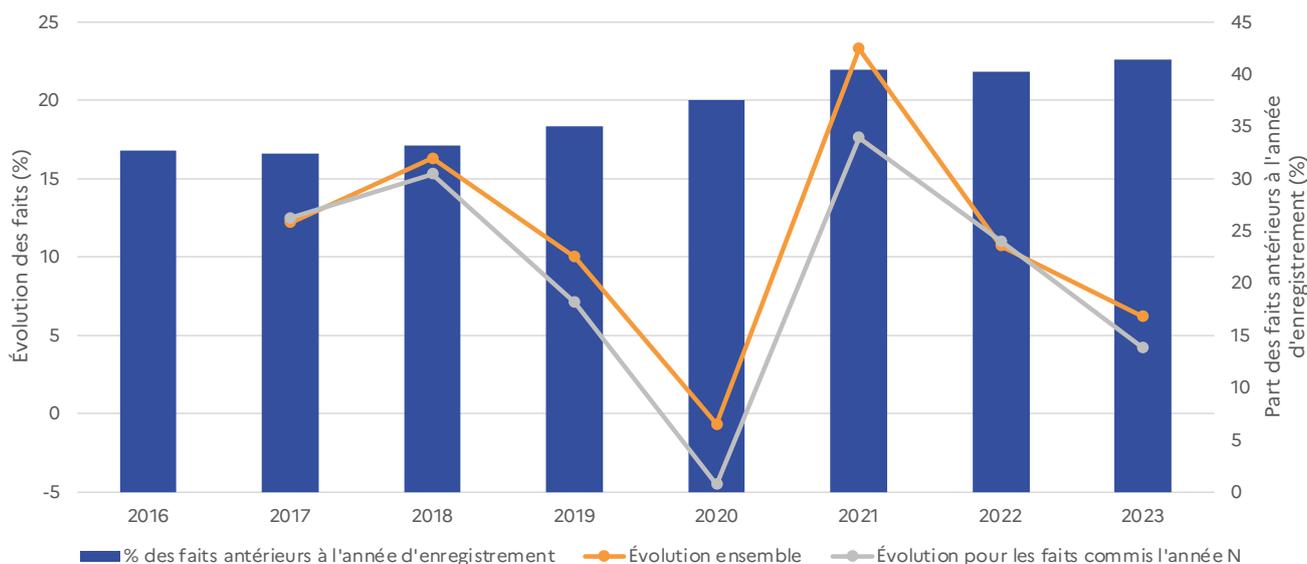
Champ : France.

Source : SSMSI, bases statistiques des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie de 2021 à 2023.

1. La loi du 23 mars 2019 a instauré l'infraction d'outrage sexiste, de nature uniquement contraventionnelle. À compter du 1^{er} avril 2023, les infractions d'outrage sexiste aggravé (commis sur un mineur de moins de 15 ans ou en groupe ou en raison de l'orientation sexuelle de la victime ou dans les transports en commun) constituent un délit. Le délit de voyeurisme a été instauré par la loi du 3 août 2018.

2. Faits commis antérieurement à l'année de leur enregistrement par les services de sécurité

Figure 2 – Évolution annuelle du nombre de victimes d’infractions sexuelles commis hors cadre familial, enregistrées par les services de sécurité de 2016 à 2023 (en %)



Lecture : Entre 2022 et 2023, les victimes enregistrées pour crimes ou délits sexuels commis hors cadre familial ont augmenté de 6,2 %. Les faits commis cette même année ont augmenté de 4,2 %. Les faits commis antérieurement à 2023 représentent 41,4 % des infractions sexuelles hors cadre familial enregistrées. En 2016, la part des faits antérieurs à l'année N était de 32,7 %.

Champ : France.

Source : SSMSI, bases statistiques des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie de 2016 à 2023.

familial sont des femmes (85 %) alors qu’elles ne représentent que 52 % de la population en France. Cette part est du même ordre parmi les victimes mineures (81 %).

Si en 2023, l’on dénombre en moyenne 1,2 victime de violence sexuelle hors cadre familial pour 1 000 habitants sur l’ensemble du territoire, ce taux est 5 fois plus élevé pour les femmes que pour les hommes (2,2 ‰ contre 0,4 ‰). Quel que soit l’âge, les femmes sont toujours au moins deux fois plus souvent victimes de violence sexuelle hors cadre familial que les hommes, et de 7 à 10 fois entre 15 et 39 ans.

Pour les femmes, le taux de victimes de crimes et délits à caractère sexuel enregistrées par habitant augmente très rapidement avec l’âge jusqu’à 20 ans puis diminue également rapidement (Figure 3). À son maximum entre 15 et 19 ans (8,8 victimes pour 1 000 habitantes), il est également très élevé pour les filles de 10 à 14 ans (8 ‰). Concernant les hommes, le taux maximal est atteint pour les garçons âgés de 10 à 14 ans, mais reste 4 fois plus faible que pour les filles du même âge (1,9 ‰ contre 8 ‰).

Si globalement, un peu plus de la moitié des victimes de violence sexuelle hors cadre familial sont mineures au moment des faits (55 %), l’âge des victimes est très variable selon la nature de l’infraction, certains types d’infraction concernant quasi exclusivement les mineurs : atteintes sexuelles, recours à la prostitution, pédopornographie et corruption de mineurs (voir IA n° 52 et figures complémentaires).

Relativement moins de femmes enregistrées comme victimes de violence sexuelle hors cadre familial dans les communes rurales

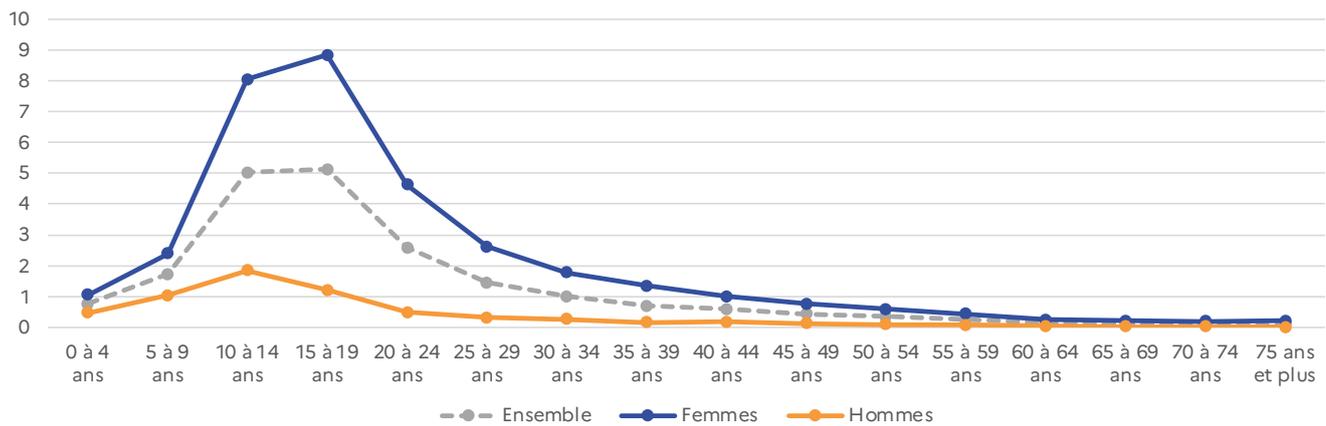
Pour assurer une meilleure comparabilité des résultats sur le territoire national, les taux de victimes selon la taille d’unité d’urbaine ont été calculés pour les deux sous-populations les plus concernées, femmes de 15 à 64 ans et enfants de moins de 15 ans.

Comme en 2021, une relation croissante entre le degré d’urbanisation et le taux de victimes est observée en 2022 et 2023 parmi les femmes de 15 à 64 ans. Ce n’est en revanche pas le cas pour les moins de 15 ans, pour lesquels le nombre de victimes par habitant est maximal dans les unités urbaines de taille intermédiaire recensant entre 10 000 et 50 000 habitants, (entre 3,3 et 3,6 victimes pour 1 000 habitants), plus faible dans les zones rurales et les grandes unités urbaines de plus de 200 000 habitants (respectivement 2,3 ‰ et 2,5 ‰), le taux le plus bas étant observé dans l’unité urbaine de Paris (1,7 ‰), (Figure 4).

Le nombre de femmes âgées de 15 à 64 ans victimes de violence sexuelle hors cadre familial enregistrées par habitante du même âge varie peu d’un département à l’autre

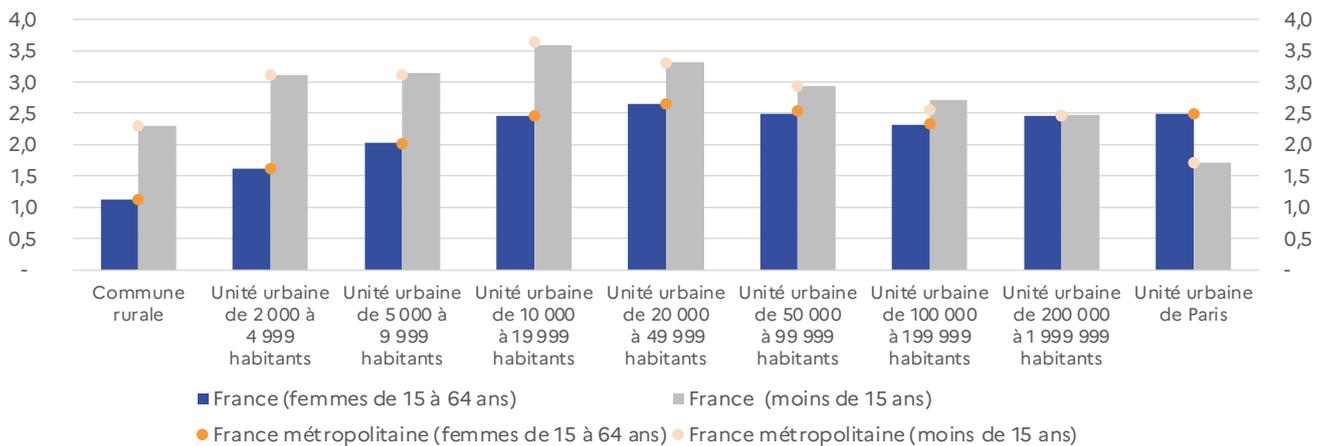
Les taux départementaux rapportant le nombre de victimes de crimes et délits à caractère sexuel enregistrées à celui des habitants sont de même calculés sur les 2 populations les plus concernées par les violences sexuelles commises hors de la famille, les femmes de 15 à

Figure 3 – Nombre de victimes enregistrées en 2023 pour infraction sexuelle commise hors cadre familial pour 1 000 habitants, par sexe et âge



Lecture : En 2023, 8,8 femmes âgées de 15 à 19 ans pour 1 000 habitantes du même âge ont été victimes d'un crime ou d'un délit à caractère sexuel commis hors cadre familial.
Champ : France.
Source : SSMSI, bases statistiques des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie en 2023.

Figure 4 – Nombre de victimes de violence sexuelle hors cadre familial enregistrées en 2023 pour 1 000 habitants par taille d'unité urbaine (moins de 15 ans / femmes de 15 à 64 ans)



Lecture : En 2023, dans les communes rurales, la police et la gendarmerie ont enregistré 2,3 victimes d'infraction sexuelle pour 1 000 habitants de moins de 15 ans et 1,1 victime d'infractions sexuelles pour 1 000 femmes ayant entre 15 et 64 ans.
Champ : France.
Source : SSMSI, bases statistiques des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie en 2023.

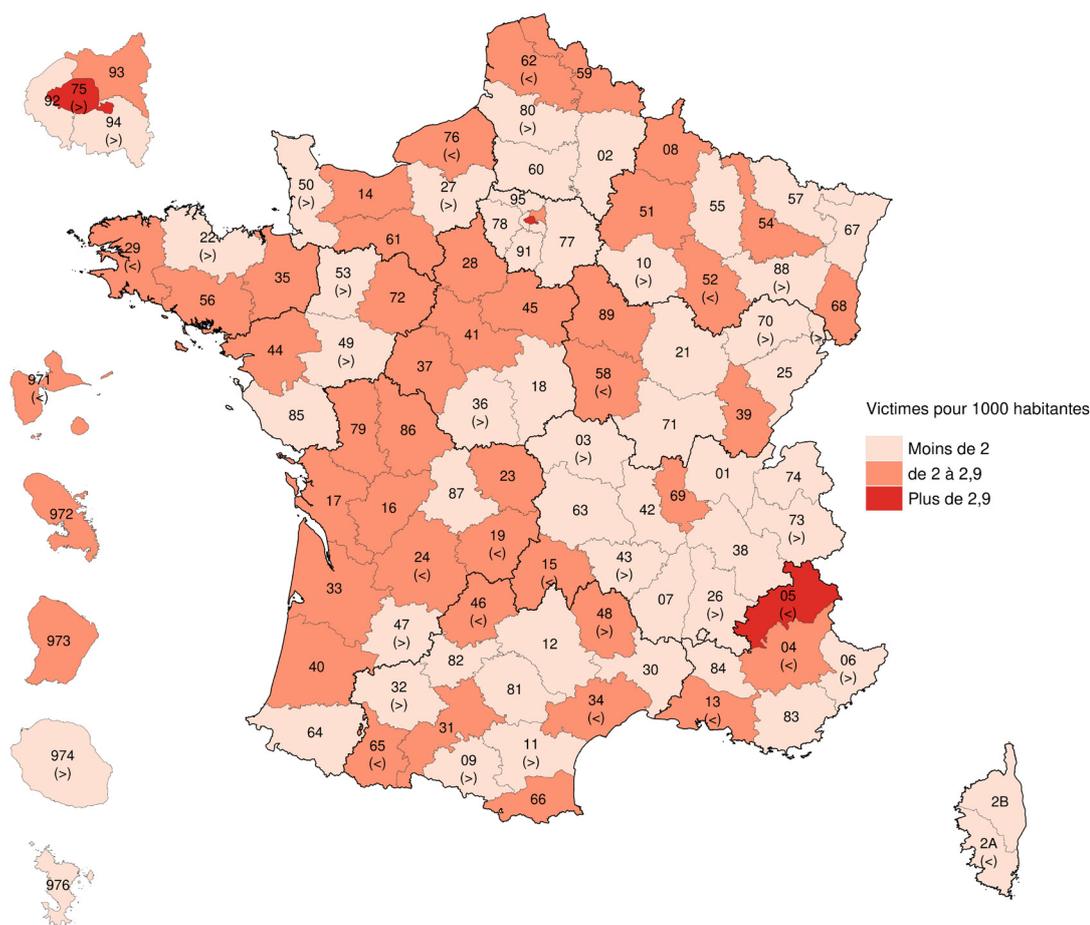
64 ans et les mineurs de moins de 15 ans. Les résultats sont cumulés sur les deux années 2022 et 2023, pour assurer plus de robustesse à l'analyse.

En moyenne, en 2022 et 2023, le taux de victimes enregistrées pour 1 000 femmes âgées de 15 à 64 ans varie de 1,2 % en Corse du Sud à 4,4 % à Paris (Figure 5). Bien que tous les départements affichent une hausse du nombre de victimes enregistrées par rapport à la période précédente (2016-2021), on observe les mêmes spécificités : Paris se détache nettement avec un taux 2 fois supérieur à la moyenne nationale (2,1%), mais les infractions commises à Paris ne concernent pas seulement la population

résidente, ce qui peut conduire à y surestimer le taux de victimes par rapport aux autres départements. Pour tenir compte de l'effet des flux de population résidant en banlieue parisienne et travaillant ou se déplaçant à Paris pour d'autres activités, les taux de victimes par habitant ont été calculés sur une zone englobant Paris et la petite couronne, et plus largement, pour l'ensemble de l'île de France ; ils sont respectivement de 2,8 % et 2,4 % en moyenne sur 2022-2023, soit proches de la moyenne nationale. Les autres départements présentent des taux très homogènes, avec un coefficient de variation³ de seulement 14 %.

3. L'écart type mesure la dispersion des valeurs par rapport à la moyenne (moyenne quadratique des écarts à la moyenne). Afin de comparer deux distributions – ici les répartitions départementales –, l'écart-type est rapporté à la moyenne pour prendre en compte les effets d'échelle : cet indicateur de dispersion est appelé le coefficient de variation et est exprimé en %.

Figure 5 – Taux de femmes victimes de violences sexuelles hors cadre familial âgées de 15 à 64 ans, enregistrées de 2022 à 2023, pour 1 000 femmes de 15 à 64 ans par département (lieu de commission)



Note : Les signes « < », « > » indiquent que les départements concernés pourraient être classés dans la classe inférieure « < » ou supérieure « > ».

Lecture : En moyenne sur la période 2022-2023, le département des Hautes-Alpes (05) présente un taux de plus de 2,9 victimes pour 1 000 habitantes âgées de 15 à 64 ans.

Champ : France.

Source : SSMSI, bases statistiques des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie en 2022 et 2023.

Les taux de victimes de moins de 15 ans par département sont également tous en hausse sur la période 2022-2023 par rapport à ceux de la période 2016-2021.

Les taux sont ici un peu plus dispersés avec un coefficient de variation de 25 %, (Figure 6) mais aucun département ne se détache vraiment. Les départements aux taux les plus élevés sur la période précédente (2016-2021) ne ressortent pas forcément en 2022-2023, seuls la Haute-Marne, et l’Orne se retrouvent parmi les cinq départements aux taux les plus élevés pour les deux périodes. Le taux maximal, qui est celui de la Lozère (4,8 %), n’est pas significatif car reposant sur des effectifs particulièrement faibles, aux évolutions très instables (ce département présentait ainsi un des taux les plus bas sur la période précédente). On observe une plus grande stabilité concernant les départements aux taux les plus faibles, en particulier les départements d’Île-de-France sauf Paris, le Rhône et Mayotte, seul département d’outre-mer dont le taux est nettement inférieur à la moyenne nationale.

Les constats très différents concernant l’analyse départementale des taux de victimes parmi les femmes de 15 à 64 ans et les mineurs de moins de 15 ans sont le reflet d’une faible corrélation entre ces deux indicateurs (coefficient de corrélation de 0,36) mais aussi de leur faible variabilité.

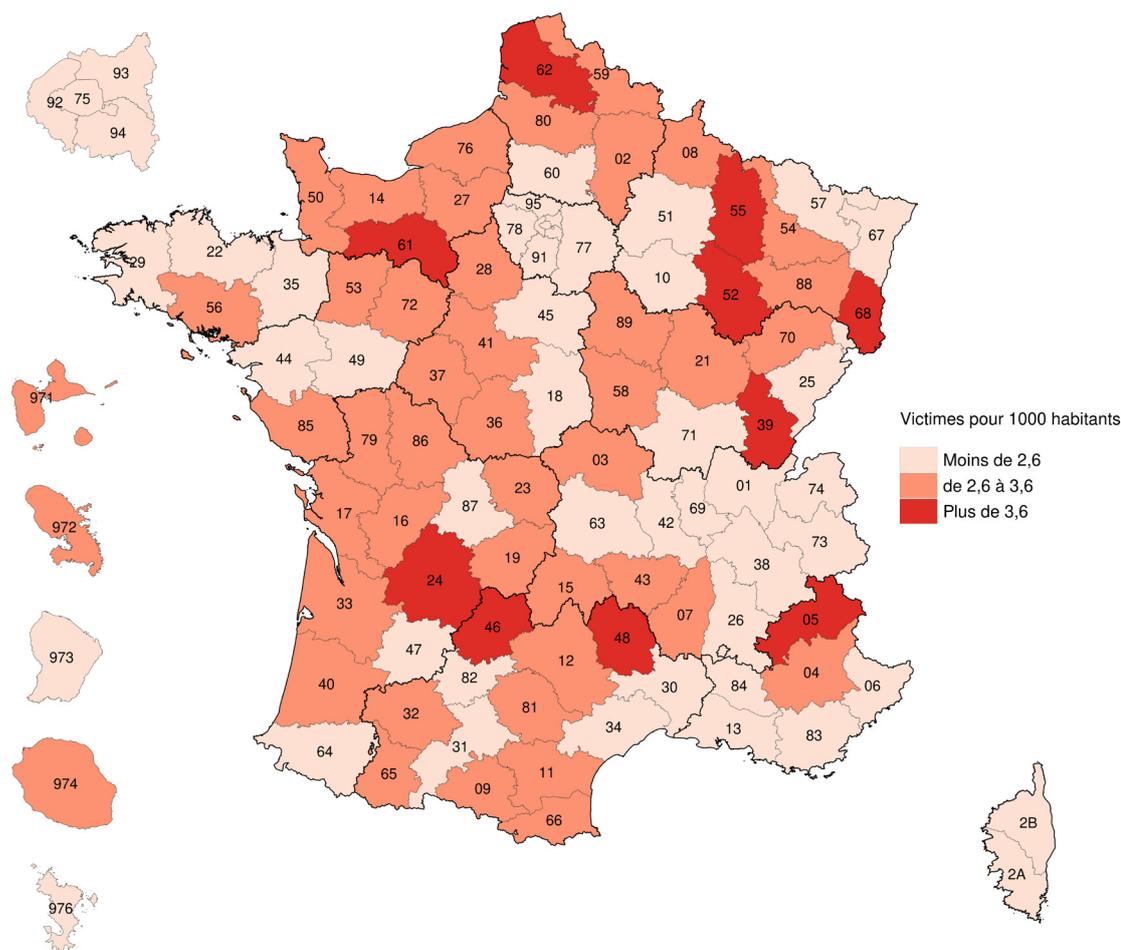
Les mis en cause pour violence sexuelle hors cadre familial sont quasi exclusivement des hommes

55 000 personnes ont été mises en cause pour avoir commis une infraction sexuelle en dehors de la sphère familiale en 2023 et 51 000 en 2022.

La structure par âge et sexe des mis en cause affiche la même stabilité que celle des victimes en 2023. Il s’agit presque exclusivement d’hommes (96 %) et 28 % sont mineurs.

La part d’hommes parmi les mis en cause reste très élevée, supérieure à 90 % quelle que soit la catégorie de l’infraction, à la seule exception du proxénétisme (75 % seulement), (figure 7).

Figure 6 – Taux de victimes de violences sexuelles hors cadre familial, âgées de moins de 15 ans, enregistrées de 2022 à 2023, pour 1 000 mineurs de moins de 15 ans par département (lieu de commission)



Lecture : En moyenne sur la période 2022-2023, le département de l'Orne (61) présente un taux de 3,6 victimes pour 1 000 habitants de moins de 15 ans.
Champ : France.

Source : SSMSI, bases statistiques des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie en 2022 et 2023.

En revanche, l'âge des mis en cause varie sensiblement selon la nature de l'infraction. Les mis en cause pour violence sexuelle physique et pour exploitation sexuelle sont plus jeunes que les mis en cause pour violence sexuelle non-physique et exhibition sexuelle, la part des mis en cause mineurs étant respectivement de 33 % et 21 % contre 16 % et 6 %.

Les violences sexuelles commises hors cadre familial sont très rarement signalées aux services de sécurité

Les victimes de crimes ou délits à caractère sexuel enregistrées par les services de sécurité ne représentent qu'une minorité des personnes ayant subi ce type de violence chaque année, ces faits pouvant n'être jamais signalés ou l'être beaucoup plus tard.

Les enquêtes de victimation, menées en population générale, comme les enquêtes Cadre de vie et sécurité (CVS)

de 2007 à 2021, l'enquête européenne Genese en 2021 ou encore l'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) depuis 2022, fournissent un éclairage complémentaire et permettent de mesurer la victimation subie, déclarée ou non aux services de sécurité.

Selon l'enquête VRS 2022, 1 452 000 personnes âgées de 18 à 74 ans ont déclaré avoir subi des violences sexuelles, physiques ou non physiques en 2021 ; il s'agit le plus souvent de violences sexuelles non physiques (91 % des victimes) et plus rarement de violences sexuelles physiques (17 % des victimes).

Parmi l'ensemble de ces victimes, 86 % ont déclaré que ces faits ont été commis hors du cadre familial ou conjugal (77 % pour les violences sexuelles physiques et 88 % pour les violences sexuelles non physiques). La très grande majorité des victimes de l'ensemble de ces violences sexuelles commises hors cadre familial ou conjugal sont des femmes (87 % des victimes). Les jeunes de 18 à

Figure 7 – Les mis en cause enregistrés en 2023/2022 pour violences sexuelles commises hors cadre familial

	Mise en cause					2022 Effectif
	Effectif	Répartition (%)	2023			
			Hommes (%)	Part de ... Nationalité française (%)	Mineurs (%)	
Total	54 586	100	96	87	28	50 477
Violences sexuelles physiques	37 268	68	97	86	33	34 703
Viol	16 672	30	98	87	36	15 142
Agression sexuelle	20 151	37	97	86	32	19 010
Atteinte sexuelle	445	1	94	93	11	551
Violences sexuelles non-physiques	3 120	6	97	91	16	2 657
Harcèlement sexuel	2 463	4	97	92	17	2 172
Voyeurisme	555	1	99	91	9	485
Outrage sexiste	102	0	99	84	-	-
Exploitation sexuelle	9 438	17	90	91	21	8 559
Proxénétisme	1 786	3	75	73	10	1 867
Recours à la prostitution	282	1	99	87	-	158
Pédopornographie	4 203	8	93	95	33	3 705
Corruption d'un mineur	3 167	6	95	95	13	2 829
Exhibition sexuelle	4 760	9	96	79	6	4 558
Exhibition sexuelle	4 760	9	96	79	6	4 558

Lecture : En France en 2023, 54 586 mis en cause ont été enregistrés par les services de police et de gendarmerie.

Champ : France.

Source : SSMSI, bases statistiques des mis en cause pour crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie en 2023.

Encadré 1 – Sources et méthodes

3-1 Les violences sexuelles hors cadre familial dans les données administratives

Le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) constitue des bases statistiques annuelles relatives aux infractions enregistrées, et aux victimes et mis en cause associés, à partir des procédures enregistrées par les services de police et de gendarmerie nationales, détaillées depuis 2016 seulement.

À ce stade, la base statistique « victimes » d'une année donnée concerne les victimes de crimes et délits commis en France, enregistrés au cours de l'année ; celle sur les mis en cause concerne les personnes mises en cause pour des crimes ou délits élucidés au cours de l'année, qui ne correspondent donc pas nécessairement à des infractions enregistrées cette même année.

Les victimes, comme les mis en cause, sont comptées autant de fois que d'infractions différentes les concernant, qu'il s'agisse de l'infraction principale ou secondaire. Le choix du mode de comptabilisation (ensemble des infractions vs infraction principale) a un impact limité sur le suivi des victimes mais un peu plus marqué sur celui des mis en cause (voir éclairage n° 1 du bilan statistique Insécurité et Délinquance 2021). En effet, l'impact de ce nouveau mode de comptabilisation reste limité mais un peu plus élevé pour le nombre de victimes de violences sexuelles (évalué à +4 % en 2021) que pour les autres types d'atteinte. En revanche, cet effet est nettement plus important pour les mis en cause de violences sexuelles (+27 %).

La définition du champ de l'étude repose sur deux critères, celui de la nature de l'infraction (infraction à caractère sexuel) et celui du contexte

dans lequel elle a été commise, excluant les infractions commises entre conjoints ou par d'autres membres de la même famille.

Le champ des infractions à caractère sexuel a été défini à partir de la section 03 de la NFI, « Actes portant atteinte à la personne à caractère sexuel », qui regroupe trois grandes catégories d'infractions, les violences sexuelles physiques, les violences sexuelles non physiques et l'exploitation sexuelle, complétée par une catégorie d'infractions de la section 08, « Atteintes à l'ordre public et à l'autorité de l'État », relevant d'atteintes aux mœurs à caractère sexuel, « exhibition sexuelle ».

Le repérage du caractère intrafamilial de l'infraction se fait à partir d'un des deux critères suivants : d'une part, l'appartenance à une liste de natures d'infractions détaillées spécifiques (codes NATINF), établie et mise à jour annuellement par la direction des affaires criminelles et des grâces du ministère de la justice, d'autre part, l'information saisie par les services de sécurité relative à l'existence d'un lien conjugal ou familial entre la victime et l'auteur.

3-2 Les violences sexuelles dans les enquêtes de victimation

L'enquête de victimation Cadre de Vie et Sécurité (CVS) remplacée en 2022 par l'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS), permet d'identifier deux types de violences sexuelles, physiques (viol, tentative de viol, attouchement sexuel et autre agression sexuelle) mais également non physiques (harcèlement sexuel et exhibition sexuelle). Les violences sexuelles hors cadre familial sont celles commises par une personne connue ou inconnue de la victime, mais sans lien ni familial ni conjugal avec celle-ci.

24 ans sont très fortement surreprésentés (44 % des victimes), les femmes de 18 à 24 ans représentant ainsi 40 % de l'ensemble des victimes de violences sexuelles. Le nombre de victimes décroît fortement avec l'âge, les 55 à 74 ans ne représentant que 6 % des victimes de violences sexuelles commises en dehors du cadre familial.

Seules 2 % des personnes de 18 à 74 ans victimes de violences sexuelles hors cadre familial portent formellement plainte auprès des forces de sécurité. Ce taux atteint 6 % pour les violences sexuelles physiques (viol, tentative de viol, agression sexuelle) contre 2 % pour les violences sexuelles non physiques (harcèlement sexuel, exhibition sexuelle). ■

Pour en savoir plus

- Rapport d'enquête *Vécu et ressenti en matière de sécurité 2022, Victimation - délinquance et sentiment d'insécurité*, SSMSI, 2023.
- **Matinet B.**, *Les violences sexuelles hors cadre familial enregistrées par les services de sécurité en 2021*, Interstats Analyse n° 52, SSMSI, 2022.
- **Matinet B.**, *Les violences conjugales enregistrées par les services de sécurité en 2022*, Info Rapide n° 28, SSMSI, 2023.
- **HCE**, *Rapport 2023 sur l'état du sexisme en France : le sexisme perdure et ses manifestations les plus violentes s'aggravent*, 2023.
- **MIPROF**, *Les violences au sein du couple et les violences sexuelles en 2021*, La Lettre de l'Observatoire National des Violences faites aux femmes n° 18, 2022.
- **SSMSI**, *Insécurité et délinquance en 2022 : bilan statistique*, 2023.
- **Hama S.**, *La hausse des infractions enregistrées pour outrage sexiste se poursuit en 2022 mais à un rythme plus modéré*. Interstat Info Rapide, SSMSI, 2023.
- **Guedj H., Zilloniz S.**, *Panorama des violences en France métropolitaine : enquête Genese 2021*, SSMSI. Sécurité et société, Insee Références, 2022.
- **Juillard M., Timbart O.**, *Violences sexuelles et atteintes aux mœurs : les décisions du parquet et de l'instruction*. Infostat Justice n° 160, SDSE, 2018.



Les données des tableaux, cartes et graphiques associés à cette étude, ainsi que des données complémentaires sont disponibles sur Interstats, le site internet du SSMSI : www.interieur.gouv.fr/interstats



SSMSI : place Beauvau 75008 Paris

Directrice de la publication : Christine Gonzalez-Demichel

Rédacteur en chef : Olivier Filatriau

Auteure : Valérie Bernardi

Conception graphique : Drapeau Blanc

ISSN 2495-5051

Visitez notre site internet

www.interieur.gouv.fr/Interstats

Suivez-nous

sur X : @Interieur_stats

sur LinkedIn : SSMSI

Contact presse

ssmsi-communication@interieur.gouv.fr